

# Procès Verbal

**Séance du 07 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le sept du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de réunion, rue Phileas Lebesgue, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présent(s)** : Mesdames Isabelle DUBUT, Hélène ROHAUT, Angélique SAINNEVILLE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVÉQUE, Martine LANGLOIS et Messieurs Claude BONDUELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, René THIEBAUT, Antonio PREVOST, Thibaut HULLAERT.

**Absents** : Mme Servane CARON.

**Pouvoirs** : Mme Servane CARON donne pouvoir à Mme Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Angélique SAINNEVILLE.

La lecture du compte-rendu du 04 février 2022 n'appelle aucune observation. Il est voté à l'unanimité. Néanmoins : Il a été rappelé que la demande de bancs pour l'école a été réalisée. Ont également été ajoutées des poubelles pour le tri sélectif dans la cour de cette école. Des changements sont à prendre en compte dans les commissions d'Appel d'Offres (ajouter Monsieur Gérald LAQUERRIERE) et Maison de retraite (Madame Martine LANGLOIS).

## **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 février 2022
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Règlement intérieur Bibliothèque
- Cotisations NOOE 2022
- Approbation pour l'appel d'offre : toiture mairie
- CDD Pierre BRABANT : secrétariat de mairie.
- Commande CERTINOMIS : Pour la signature de la préfecture des délibérations en ligne.
- Signature pour envoi dématérialisé des actes d'état civil à l'INSEE
- Devis logiciel de la gestion cantine
- Mise en place d'un petit marché couvert nocturne
- Opération de plantation d'arbres (CCPV)
- Convention CCPV pour les prises FTTH (Fibre Optique) pour les logements privés destinés à la location.
- Emplacement des poubelles du 120 rue du Général Leclerc
- Opération Hauts de France Propres
- Pompes rue du Moulin
- Matériel pour les agents techniques
- Devis élagage en divers endroits
- Installations de poubelles sur la commune
- Questions diverses

## **Règlement intérieur du conseil Municipal**

Madame le Maire expose le règlement intérieur du conseil municipal, il est décidé que la mise en route du site internet sera accélérée pour être en conformité avec ledit règlement intérieur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Règlement intérieur de la Bibliothèque**

Madame le Maire expose le règlement intérieur de la bibliothèque.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Cotisation NOOE 2022**

Madame le Maire explique qu'il faut payer une cotisation de 20€ par an à NOOE pour pouvoir avoir du personnel à disposition.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **-Approbation pour l'appel d'offre : toiture mairie**

Madame le Maire expose qu'il faut procéder à un appel d'offres pour la réfection de la toiture de la mairie.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à procéder à un appel d'offre pour la réfection de la toiture de la Mairie.

## **CDD Pierre BRABANT : secrétariat de mairie.**

Madame le Maire explique que suite à l'arrêt de Mme Virginie FASQUEL, le secrétariat de mairie est en difficulté, Madame le Maire a recruté M. Pierre BRABANT DU 25/02/2022 au 31/03/2022 par le biais du portage salarial au CDG 60.

Le conseil municipal est pour (14 voix), M. Claude BONDUELLE s'abstient.

## **Commande CERTINOMIS : Pour la signature de la préfecture des délibérations en ligne.**

Madame le Maire propose la mise en place de la dématérialisation des envois des délibérations en préfecture par le biais du certificat de signature CERTINOMIS. Le coût est de 294€ pour 3 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Signature pour envoi dématérialisé des actes d'état civil à l'INSEE**

Madame le Maire propose la mise en place de la dématérialisation des envois des actes d'état civil à l'INSEE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **-Devis logiciel de la gestion cantine**

Afin de simplifier la gestion, les commandes de repas et la facturation, Madame Hélène ROHAUT présente deux devis pour un logiciel de cantine (BERGER LEVRAULT et WAIGEO). Elle explique que le devis de BERGER LEVRAULT est moins cher et plus opérationnel au niveau de la facturation (ex : garde partagée).

Le conseil municipal accepte le devis BERGER LEVRAULT à l'unanimité.

### **-Mise en place d'un petit marché couvert nocturne**

Madame le Maire propose la mise en place d'un marché couvert un lundi par mois en fin de journée à la salle des fêtes de Marseille en Beauvaisis. M. Thibaut HULLAERT expose le problème du stationnement. Le conseil municipal est favorable à la création de ce marché et désigne une équipe de projet composé de Angélique SAINNEVILLE, Thibaut HULLAERT, Hélène ROHAUT, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Isabelle DUBUT. Madame Martine LANGLOIS et Messieurs Claude BONDUELLE et Jean-Yves DECOCK se proposent en tant qu'aidants pour les jours de marché.

### **-Opération de plantation d'arbres (CCPV)**

Madame le Maire expose l'opération de plantations d'arbres de la CCPV, qui propose une subvention de 90%.

Le conseil municipal reporte la décision, les conseillers veulent connaître les besoins de la commune.

### **-Convention CCPV pour les prises FTTH (Fibre Optique) pour les logements privés destinés à la location.**

Madame le Maire expose qu'elle a reçu une convention de la CCPV suite à la demande de M. Philippe COLOMBIER pour le financement de trois prises FTTH.

Madame le Maire propose à Monsieur Claude BONDUELLE d'exposer les constatations et faits :

Vu le courrier du 14 février 2022 portant projet de convention sur le financement des nouvelles prises FTTH entre la CCPV et la commune de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS,

Vu la partie PREAMBULE, du dit courrier, présentée comme suit : « Eu égard aux nouveaux terrains à bâtir, aux nouvelles constructions et/ou aux nouvelles divisions parcellaires, de nouvelles prises FTTH doivent être construites sur la commune de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS »,

Vu l'adresse indiquée pour les trois prises à construire, à savoir 80 rue du Général Leclerc à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS,

Vu la référence cadastrale AB 94-95 indiquée dans votre courrier,

Vu les informations cadastrales, émanant du site Internet « cadastre.gouv.fr » indiquant que la parcelle AB94 (seule parcelle construite) se situe au 78 rue du Général Leclerc à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

Vu les informations obtenues sur le site Internet du syndicat SMOTHD qui indique qu'après la première prise, les suivantes sont payantes.

Considérant que la construction sur la parcelle référencée AB94 n'est ni un nouveau terrain à bâtir, ni une nouvelle construction, ni une nouvelle division parcellaire, mais une construction ancienne faisant simplement l'objet d'un changement d'affectation.

Considérant que le propriétaire souhaite obtenir 3 prises FTTH alors que rien ne justifie, dans le courrier, d'une telle nécessité,

Considérant que la parcelle référencée AB94 correspond pour le cadastre au n° 78 et non au n° 80,

Considérant que pour acquitter une facture ou accepter une convention il faut au minimum que les demandes soient cohérentes et que de ce fait la commune ne peut pas accepter la convention de la CCPV.

M. Philippe COLOMBIER, présent à la séance du Conseil Municipal, sollicite la parole. Madame le Maire donne son accord.

Cette personne n'apportant aucun élément nouveau le conseil municipal de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS s'oppose à ce projet de convention à l'unanimité.

### **-Emplacement des poubelles du 120 rue du Général Leclerc**

M. Claude BONDUELLE, a été chargé du problème des poubelles du 120 rue du Général Leclerc qui sont installées sur le parking de la SNCF à côté du Garage LANGLOIS. Les abords de ces poubelles deviennent un dépôt d'ordures tous les week-ends. Pourtant, chaque propriétaire doit prévoir un emplacement pour ses poubelles hors voie publique, en dehors des heures de ramassage des ordures ménagères.

Madame le Maire propose de prendre rendez-vous avec le propriétaire pour résoudre ce problème. Les conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

### **-Opération Hauts de France Propres**

Madame Angélique SAINNEVILLE indique que l'Opération Hauts de France Propres aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à partir de 10heures à la mairie. Les participants devront être munis de gilets fluorescents, gants ou pinces. Une collation sera offerte par la municipalité à la fin de l'opération.

L'information sera diffusée chez les commerçants et par affichage.

### **-Pompes rue du Moulin**

Monsieur Claude BONDUELLE explique que la canalisation du poste de relevage rue du Moulin est bouchée, cela entraîne un engorgement du réseau. Le dépannage est en cours, néanmoins il propose d'acheter une pompe de relevage d'avance pour protéger l'installation d'une panne plus grave.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **-Matériel pour les agents techniques**

Le matériel utilisé par les agents techniques est insuffisant ou usé, le conseil municipal accepte l'achat au fur et à mesure des besoins.

## **-Devis élagage en divers endroits**

Monsieur Claude BONDUELLE présente deux devis pour l'abattage d'arbres, un, cour de la Mairie, quatre, rue des Marronniers et de cinq conifères au cimetière. Après étude des devis, il apparaît que le devis de MAILLARD PAYSAGE est le plus complet, il protège les tombes avant de couper et rogne les souches mais surtout le prix est plus attractif.

Le conseil municipal accepte le devis de MAILLARD PAYSAGE à l'unanimité.

## **-Installations de poubelles sur la commune**

Madame le maire, suite à diverses demandes, propose dix poubelles en plastique à 80€ l'unité.

Le conseil municipal accepte cet achat, mais les endroits où placer ces poubelles seront définis ultérieurement par Angélique SAINNEVILLE, Antonio PREVOST, Gérald LAQUERRIERE, René THIEBAUT et Francis DELABY.

## **Questions diverses**

- Madame le Maire prévient le conseil municipal qu'un rallye touristique organisé par UniLaSalle Beauvais dit " 49ème rallye touristique UniLaSalle Beauvais" aura lieu le samedi 2 avril 2022 et passera sur le territoire communal.
- Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Anselin pour la réparation de la tondeuse autoportée Iseki.
- M. DAVEAUX propriétaire d'un local industriel rue du Moulin a proposé à Mme le Maire un système de feux géré par l'entreprise.  
Le conseil municipal refuse de donner la gérance de la circulation à un particulier.
- Madame le Maire propose l'installation d'un parking à vélo sur la commune. Le conseil municipal décide d'étudier le lieu d'installation.
- Madame le Maire expose qu'elle a rencontré un kinésithérapeute qui est intéressé par le local dans la cour de la mairie.
- Madame le Maire propose de prévoir des dates de commissions afin de relancer rapidement l'Herboval, le site Internet de la commune. Monsieur Claude BONDUELLE dit qu'il faut convoquer les commissions sous huit jours. Les commissions seront convoquées dans les plus brefs délais.
- Monsieur Claude BONDUELLE propose de construire un chenil pour les chiens récupérés sur la commune en attente de la prise en charge par la SPA.  
Le conseil approuve à l'unanimité.
- Monsieur Francis DELABY expose le problème des deux chiens au 10 rue des Murets Blancs qui sont en divagation régulièrement avec un comportement agressif et se retrouvent parfois dans la cour de l'école. Madame le Maire va envoyer un courrier aux propriétaires.

- Monsieur Claude BONDUELLE précise qu'il faut relancer le site Internet puisque le règlement intérieur précise que les commissions et les procès verbaux doivent y être mis sous huitaine.
- Madame le Maire expose l'absence de douche et de vestiaires pour les agents techniques. Messieurs Claude BONDUELLE et Jean-Yves DECOCK proposent le bas de l'aile gauche de la Mairie actuellement occupé par les restos du cœur où une douche, des vestiaires et un réfectoire pourraient être aménagés.
- Monsieur Claude BONDUELLE expose le problème de la signalisation routière relative au passage à niveau n°80, rue Philéas Lebesgue. En effet, la haie du 1 rue de Saint-Paul occulte la signalisation. Suite au premier entretien de ce jour avec la propriétaire du terrain, un courrier confirmant les défauts constatés sera transmis au propriétaire avant poursuites judiciaires.
- Des élus ont exprimé leurs besoins de formation «budget et finance» . Il s'agit de Messieurs Claude BONDUELLE, Jean-Yves DECOCK, et Mesdames Hélène ROHAUT et Angélique SAINNEVILLE.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter le ramassage des cartons chez les commerçants concernés.
- Ultérieurement sera étudié le débouchage des canalisations chez les propriétaires entre le réseau et l'habitation, la commune étant responsable du réseau et non de la partie concernant les particuliers. Madame le Maire souhaite que ce service continue d'être rendu à la population.

L'ordre du jour épuisé, madame le Maire lève la séance à 22H20.